



***Les nouvelles mises à jour de la règle prennent effet le 1er janvier 2023.
Consultez-les via le lien ci-dessous.***

Vos droits et protections contre les factures médicales surprises

Conformément à la législation fédérale, la loi « No Surprises Act », Penn State Health s'engage à protéger les patients contre les factures imprévues qu'ils recevraient si l'établissement ou le prestataire de Penn State Health où ils reçoivent des soins n'est pas couvert par leur régime d'assurance maladie. Les factures médicales surprises peut aura lieu quand un patient reçoit soin d'un prestataire ou un établissement de soin médicale hors votre réseau de service régime de santé

Le but de ce document est de vous informer de vos protections contre les factures médicales imprévues lorsque vous recevez des soins d'urgences ou êtes traité par un fournisseur hors réseau. Généralement, un fournisseur ou un établissement hors réseau ne peut pas être autorisé à vous facturer par un « dépassement d'honoraires » pour la différence entre ce que votre régime de santé s'engage à payer pour les soins et le montant total que le fournisseur ou l'établissement facture pour un service. Ces « factures surprises » sont des factures inattendues. Vous êtes protégé contre un « dépassement d'honoraires » pour les soins d'urgences et les services que vous recevrez d'un hôpital en votre réseau par un prestataire hors réseau qui donne les services là.

Vous pouvez décider que vous voudriez consentir d'abandonner les protections contre les dépassements d'honoraires et payer plus pour les services hors réseau. Si vous souhaitez d'assistance, veuillez appeler notre équipe de navigation financière au **888-835-5850**.

Plus d'information sur vos droits et protections

Visiter WWW.CMS.GOV/NOSURPRISES pour plus d'informations sur vos droits en vertu de la loi fédérale.

Merci,
Penn State Health